

AVIS PUBLIC

Demande de démolition 2020-21



AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le **11 août 2020**, à 19 h, au Parc des Mésanges, Boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) afin de statuer conformément au Règlement 502 – Règlement sur la démolition d'immeubles, sur la demande ayant trait à l'immeuble suivant :

1567, boulevard Perrot

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4.

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre à la rencontre prévue pour l'étude de cette demande.

En cas de mauvais temps, la séance se tiendra au Carrefour Notre-Dame situé au 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec).

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 23 JUILLET 2020.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
